



OUVERTURE MAISON MITOYENNE SUR NOTRE TERRAIN

Par **Cendrine**, le **25/10/2011** à **16:07**

Bonjour,

nous avons acheté une maison (datant de 1920 environ) il y a un an. cette maison est accolé à d'autre construction qui ont été construites il y a environ 6 ans (les fondations de ces constructions, date de 1600 environ, c'était une très vieille grange effondrée). Pour le moment, je ne sais rien du permis de construction de ces constructions mitoyennes à ma maison.

L'objet de mon mail est que des ouvertures (loggias non fermée et fenêtre à l'étage) porte très directement sur ma cour. Jusque là nous n'avions pas de problème avec les voisins (qui sont des locataires), la discrétion de chacun était assurée. Il semblerait que, les locataires changeant, les problèmes arrivent. Nous souhaiterions donc nous prémunir et préserver notre intimité.

Nous voudrions donc savoir quel recours nous avons. Ces ouvertures sont-elles légales?

Quels moyens avons-nous pour protéger notre propriété. L'idée étant de trouver un arrangement à l'amiable avec le

propriétaire mais dans le cas où cela ne serait pas possible que pouvons-nous faire?

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma question.